

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	0383
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	06-Sciences de gestion
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Comptabilité, contrôle, finance
Job profile :	accounting, control, finance
Research fields EURAXESS :	Economics Financial science Economics Management studies
Implantation du poste :	0350937D - UNIVERSITE RENNES 2
Localisation :	Rennes
Code postal de la localisation :	35
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot dematerialise Exclusivement marine.kerbrat@univ-rennes2.fr
Contact administratif :	Marine KERBRAT
N° de téléphone :	Gestionnaire
N° de Fax :	02.99.14.10.57 02.99.14.10.40 ou 41
Email :	0000000000000000 marine.kerbrat@univ-rennes2.fr
Date d'ouverture des candidatures :	20/07/2017
Date de fermeture des candidatures :	15/09/2017, 16 heures 00, heure de Paris
Date de prise de fonction :	01/01/2018
Mots-clés :	
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	Departement Administration Economique et Sociale (AES)
Référence UFR :	UFR Sciences Sociales
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA7481 (201722467B) - Laboratoire Interdisciplinaire de recherche sur lesInnovations Sociales
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	OUI e-mail gestionnaire marine.kerbrat@univ-rennes2.fr
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS CAMPAGNE 2017

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de l'emploi : 06 MCF 0383	UFR : Sciences Sociales
Nature de l'emploi : MCF	Département : AES
Section CNU : 06	Unité de Recherche: LiRIS EA 7481

Profil : Comptabilité, contrôle, finance.

DESCRIPTIF DU POSTE

ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

La personne recrutée enseignera sur les sites de Rennes et de Saint-Brieuc. Elle devra présenter les capacités nécessaires à enseigner les disciplines de gestion à des publics diversifiés, spécialistes ou non spécialistes de la matière (AES, LEA et autres). Une expérience pédagogique antérieure attestant cette capacité sera appréciée. Les enseignements en sciences de gestion s'inscrivant dans des formations en sciences sociales, une familiarité avec les thématiques portées par celles-ci sera considérée.

Une priorité sera accordée aux candidatures marquées par une spécialisation en comptabilité, contrôle, finance d'entreprise. L'enseignement de matières plus généralistes (gestion et management des entreprises, y compris des entreprises sociales) est également possible.

La personne recrutée sera appelée à s'intégrer dans des équipes pédagogiques et, le cas échéant, à prendre la responsabilité de tâches de coordination, comme celle des enseignements de comptabilité en Licence LEA (L1 et L2). Elle pourra être amenée, en outre, à participer à l'encadrement des étudiants des différents programmes de formation proposés par le département AES : stages, mémoires et projets tutorés. Ses capacités et sa motivation en ce domaine, ainsi que sa capacité à travailler en équipe, seront prises en compte.

ACTIVITES RECHERCHE :

La personne recrutée sera appelée à rejoindre l'unité de recherche LiRIS EA 7481, équipe interdisciplinaire en sciences humaines et sociales, qui regroupe des enseignants-chercheurs de l'Université Rennes 2, de la Faculté de sciences économiques de l'Université de Rennes 1, ainsi que de l'Institut d'études politiques de Rennes. Ses travaux ont vocation à s'inscrire dans les domaines de recherche de l'unité du LiRIS avec des thématiques de recherche en comptabilité/finance ou dans le domaine de l'entrepreneuriat. Des orientations de recherche sur le financement solidaire, la finance participative, l'entrepreneuriat associatif ou coopératif, l'entrepreneuriat social ou la RSE et plus largement sur des thématiques de recherche liées au champ de l'économie sociale et solidaire seront particulièrement appréciées.

Elle sera appelée à contribuer à l'animation et à l'administration de la recherche (gestion de contrats, organisation de manifestations...). La capacité à développer les partenariats recherche avec les milieux socio-économiques et avec des équipes de recherche d'universités étrangères sera appréciée.

CONTACT :

	Activités pédagogiques	Activités recherche
NOM et Prénom	URASADETTAN Jennifer	Pascal Glémain
Fonction	Coordinatrice section CNU 06	Co-Directeur du LiRIS
Téléphone professionnel	02 99 14 18 14	
Mél professionnel	jennifer.urasadettan@univ-rennes2.fr	pascal.glemain@univ-rennes2.fr

Dossier de candidature : pièces justificatives

Pour chaque type de candidature (mutation, détachement, recrutement) les pièces constitutives du dossier figurent dans les arrêtés du 13 février 2015 :

- [Arrêté du 13 février 2015 – Maîtres de conférences](#)

Pour les mutations : se référer au titre II de l'arrêté du 13 février 2015

Pour les détachements : se référer au titre III de l'arrêté du 13 février 2015

Pour les recrutements : se référer au titre IV de l'arrêté du 13 février 2015 (poste publié à l'article de référence 26-I-1)

Nous vous invitons également à consulter le [décret du 6 juin 1984](#) portant statut des enseignants chercheurs mentionné dans l'arrêté du 13 février 2015.

Précisions pour les candidatures à la mutation ou au détachement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou au rapprochement de conjoint :

- ***Bénéficiaires de l'obligation d'emploi :***

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les bénéficiaires mentionnés à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir le document justifiant l'appartenance à l'une de ces catégories.

- ***Mutation rapprochement de conjoint***

La notion de rapprochement de conjoint implique que celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'enseignant-chercheur et s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les intéressés sont mariés ou liés par un pacte civil de solidarité (PACS) à la date de la demande de rapprochement de conjoints ou, dans la négative, ont un enfant qu'ils ont tous deux reconnus, ou ont tous deux reconnus par anticipation un enfant à naître à cette même date ; les personnes liées par un PACS doivent en outre produire la preuve qu'elles se soumettent à l'obligation commune prévue par le code général des impôts.
- Le critère de distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 km (trajet aller) ; pour bénéficier de la procédure de rapprochement, le poste que le candidat souhaite quitter doit être situé à plus de 250km du lieu de travail du conjoint et le poste visé par la mutation doit permettre de se rapprocher du lieu de travail du conjoint au point que cette distance soit inférieure à 250 km. Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur

d'emploi auprès de Pôle emploi ; pour l'enseignant-chercheur, le lieu de travail est le lieu où il effectue son service d'enseignement.

Pour faire valoir l'une de ces deux situations « candidatures à la mutation ou au détachement des personnes en rapprochement de conjoint ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi », vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur Galaxie en cochant la case réservée à cet effet.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions soit le 30 mars 2017 et pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les documents justificatifs doivent être en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Procédure de dépôt du dossier de candidature entièrement

dématérialisée Les documents constitutifs de votre dossier de candidature doivent impérativement être transmis par courriel à l'adresse suivante : marine.kerbrat@univ-rennes2.fr .Si vous êtes convoqués à l'audition, vous devez également transmettre vos travaux sur la même adresse courriel.